



Les portraits de la région

www.observat.qc.ca

version abrégée

OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Ressources fauniques

Avant même que l'Abitibi-Témiscamingue ne soit colonisée et que les ressources agricoles, forestières et minières ne soient exploitées, les ressources fauniques étaient prélevées essentiellement à des fins de subsistance. Le lien étroit qui existe entre la faune et l'histoire régionale s'illustre notamment par les récits relatant la présence algonquine, celle des coureurs des bois ainsi que la traite des fourrures. Aujourd'hui encore, la majorité des Québécois affirment que la chasse, la pêche et le piégeage incarnent toujours les racines de notre culture et de notre identité.

Territoires fauniques de mise en valeur

Parmi l'ensemble des territoires fauniques structurés en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, certains sont délimités afin de développer l'exploitation des ressources fauniques (via la chasse, la pêche et le piégeage) ainsi que la pratique d'activités récréatives. Les territoires fauniques structurés à des fins de mise en valeur couvrent une superficie de près de 17 500 km², soit 27 % du territoire régional.

L'Abitibi-Témiscamingue et l'Outaouais se partagent la 2^e plus grande **réserve faunique** du Québec. La partie nord de la grande réserve faunique La Vérendrye est d'une superficie de 6 734 km², ce qui représente près de 10 % de celle de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les 10 **pourvoires avec droits exclusifs** de la région sont localisées dans les MRC de Témiscamingue (plus précisément au sud et à l'est) et de la Vallée-de-l'Or (à l'est de Senneville). Elles couvrent approximativement 2 470 km², soit 4 % du territoire régional. Les **pourvoires sans droits exclusifs** sont au nombre de 89. Avec une centaine d'établissements, le réseau de pourvoires de la région représente 15 % de celui du Québec.

L'Abitibi-Témiscamingue comprend six **zones d'exploitation contrôlée**, communément appelées **zecs**, d'une superficie totale de 8 292 km², ce qui représente 13 % du territoire régional. La zec de Kipawa est la plus grande de la région et même du Québec. Deux zecs sont situées dans la Vallée-de-l'Or (Capitachouane et Festubert) et quatre autres dans la MRC de Témiscamingue (Kipawa, Restigo, Maganasipi et Dumoine).

Territoires fauniques de conservation

Aussi régis par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, certains territoires fauniques sont voués à la protection permanente de lieux représentatifs d'une région naturelle. La région dénombre 135 **habitats fauniques protégés** qui couvrent une superficie approximative de 126 km². Seul site protégé par la Fondation de la faune du Québec (FFQ), le Marais Laperrière au Témiscamingue possède une superficie de 0,5 km².

À ces territoires fauniques s'en ajoutent d'autres protégés en vertu de diverses législations dans un but de conservation. Unique parc d'état de la région, le **Parc national d'Aiguelle** est voué à la conservation et la protection de ses ressources naturelles. Il couvre une superficie de 268 km².

Une **réserve écologique** est un territoire conservé à l'état naturel et soustrait de toute forme d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles et d'occupation du sol. Les huit réserves écologiques de la région couvrent 72 km². Une autre est projetée sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda (Ruisseau-Clinchamp). La réserve écologique Lac Malakasis au Témiscamingue est la plus grande de la région et figure au 4^e rang au Québec.

Enfin, d'autres territoires visant la conservation peuvent être cités. Figurent parmi eux les habitats d'une espèce menacée ou vulnérable (l'Île Brisseau au lac Témiscamingue), les sites protégés par une charte d'organisme privé (la propriété Gennings au Témiscamingue et le Centre éducatif forestier du lac Joannès à Rouyn-Noranda), les écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que les milieux humides.

Le rendement économique des territoires fauniques

Selon une enquête intitulée «*La faune et la nature, Ça compte!*», la mise en valeur de la faune et des activités récréatives via le parc national, la réserve faunique, les zecs et les pourvoires a engendré des dépenses d'exploitation (salaires, achats de biens et de services) de l'ordre de 10,3 M\$ en 2000. Elle a favorisé la création ou le maintien de 580 emplois équivalent temps plein dans le réseau et hors du réseau (épicerie, boutiques de chasse et de pêche, etc.) et injecté 6,8 M\$ en salaires.

Cette version abrégée du portrait des ressources fauniques a été réalisée en juin 2006 et sera éventuellement remise à jour. Surveillez l'onglet Publications de notre site Internet pour en obtenir la plus récente version ou encore pour consulter l'édition intégrale : www.observat.qc.ca

Adeptes de faune et de nature

La moitié des adeptes proviennent de l'extérieur

Selon l'enquête «*La faune et la nature, Ça compte !*», 233 394 personnes d'ici et d'ailleurs ont fréquenté l'Abitibi-Témiscamingue afin d'y pratiquer une ou plusieurs activités liées à la faune et à la nature. Ce nombre élevé s'explique par le fait qu'un même adepte puisse exercer plus d'une activité. De ce nombre, 114 333 étaient des résidents de la région alors que 119 061 adeptes venaient de l'extérieur. Bref, parmi tous ceux qui ont exercé leurs activités dans la région, 51 % provenaient de l'extérieur de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les activités liées à la faune, à l'exception du plein air, ont injecté dans l'économie régionale 111,5 M\$. Ces retombées représentent 6,5 % de toutes celles engendrées par la faune au Québec. La région se positionne au septième rang au Québec et parmi les huit régions qui bénéficient de dépenses dépassant les 100 M\$. Dans la région, la pêche sportive domine, avec des dépenses estimées à 77 M\$, suivie de la chasse (29,6 M\$) et des déplacements d'intérêt faunique (4,8 M\$).

Les adeptes d'ici fidèles à la région

Environ 41 000 Abitibiens et Témiscamiens ont consacré une partie de leur temps à la pêche sportive. De ce nombre, neuf pêcheurs sur dix résident ici ont lancé leur ligne dans les lacs et cours d'eau de la région. Le nombre de jours consacrés à la pêche par les résidents de la région est plus élevé que celui des pêcheurs du Québec (19 contre 14). Les dépenses totales encourues par les pêcheurs résident ici sont de l'ordre de 48,4 M\$, dont 45,4 M\$ sont demeurés dans la région.

Chaque automne, quelque 21 600 chasseurs de la région sillonnent les forêts d'ici ou d'ailleurs. Toutefois, environ 95 % des jours de chasse pratiqués par les chasseurs de la région ont cours ici, ce qui place la région au 1^{er} rang dans la province. Les chasseurs de la région consacrent, annuellement, trois jours de plus à la chasse que la moyenne québécoise (17,5 contre 14,5). Parmi les 37,0 M\$ dépensés par les chasseurs d'ici, 24,2 M\$ l'ont été dans la région.

Les adeptes de déplacements d'intérêt faunique dans la région sont au nombre de 21 972. Parmi eux, près de 16 000 (72 %) demeurent ici pour pratiquer leur loisir. Il s'agit d'une part plus importante qu'au Québec, où seulement 45 % des adeptes choisissent leur propre région. L'adepte d'ici consacre, en moyenne, un plus grand nombre de jours à la pratique de son loisir qu'au Québec (17 contre 14). Les adeptes de la région dépensent 5,5 M\$ annuellement dont 4,0 M\$ ici même.

Finalement, l'Abitibi-Témiscamingue recense 51 713 adeptes de plein air qui fréquentent le milieu naturel sans rechercher nécessairement de contact particulier avec la faune. De ce nombre, environ 44 000 ou 85 % réalisent leurs activités dans la région. Il s'agit d'une tendance beaucoup plus répandue ici que dans l'ensemble du Québec, où seulement 52 % des adeptes pratiquent leurs activités récréatives dans leur région de résidence. Annuellement,

l'adepte de plein air d'ici consacre 17 jours à sa pratique, contre 15 jours pour l'adepte québécois. Le plein air engendre des dépenses annuelles de l'ordre de 38,0 M\$.

Les touristes et la faune

À la lumière de l'enquête, la faune (à l'exception du plein air) a attiré quelque 81 453 personnes de l'extérieur dans la région. Rappelons-le, ce chiffre élevé s'explique par le fait qu'un même touriste peut pratiquer, lors de son séjour, plus d'une activité. La majorité de ces touristes sont venus dans la région pour y pêcher, ensuite pour y chasser. En dernier lieu, une petite partie a fréquenté la région pour y réaliser des déplacements d'intérêt faunique. Les touristes motivés par la faune ont contribué pour une somme de 38,0 M\$ à l'économie régionale. À ce chapitre, environ 10 % des dépenses touristiques liées à la faune au Québec sont effectuées en Abitibi-Témiscamingue.

Bien se comprendre

Dans le cadre de l'enquête, les activités liées à la nature et à la faune sont au nombre de quatre : la pêche, la chasse, les déplacements d'intérêt faunique (observation, photographie animalière ou ornithologie) et les activités de plein air. Elle illustre la pratique en 2000.

Les infrastructures d'accueil

En mai 2006, la centaine de pourvoiries de l'Abitibi-Témiscamingue disposait d'environ 780 unités d'hébergement pouvant accueillir 4 828 personnes. Les pourvoiries avec droits exclusifs ont vu croître de 118 à 146 leur nombre d'unités d'hébergement entre 1995-2005. Quant aux pourvoiries sans droits exclusifs, leur nombre d'unités est passé de 634 en 1995 à 651 en 2005.

Nombre de pourvoiries selon la capacité d'accueil, Abitibi-Témiscamingue, 2006

| | Nombre de pourvoiries | Capacité en nombre de personnes |
|-----------------|-----------------------|---------------------------------|
| Abitibi | 2 | 89 |
| Abitibi-Ouest | 3 | 100 |
| Rouyn-Noranda | 8 | 424 |
| Témiscamingue | 53 | 2 214 |
| Vallée-de-l'Or | 32 | 1 941 |
| Nord-du-Québec* | 2 | 60 |
| Total | 100 | 4 828 |

Source : Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue. * La direction régionale s'occupe également de la gestion faunique de la zone #16, zone localisée au nord de La Sarre, dans le Nord-du-Québec.

La partie nord de la réserve faunique La Vérendrye dispose de neuf chalets dénombant une capacité d'accueil d'environ 56 personnes. La portion nord compte aussi 24 terrains de camping rustique (500 emplacements) et deux pourvoiries.

Pour le parc national d'Aiguebelle, l'hébergement est possible grâce à trois chalets de villégiature (16 personnes) et 10 camps rustiques (40 personnes). Côté camping, on retrouve un camping rustique, un camping aménagé, un camping piétonnier et cinq sites de kayak-camping.

Toutes les zecs de la région offrent la possibilité de faire du camping. Celles de Dumoine et Maganasipi offrent également des chalets. On note la présence de pourvoiries sans droits exclusifs sur les territoires des zecs Kipawa et Dumoine.

Le prélèvement des espèces

En 2005, 157 560 permis de chasse à l'**orignal** ont été vendus au Québec. Spécifiquement pour la zone 13 – soit celle qui couvre entièrement l'Abitibi-Témiscamingue – 25 116 permis ont été vendus, ce qui représente près d'un permis sur six vendu au Québec. L'Abitibi-Témiscamingue se situe au premier rang quant au nombre total de permis vendus aux résidents du Québec. Plus de 14 600 permis ont été attribués à des chasseurs de la région et 9 400 à des chasseurs résidant ailleurs au Québec. Elle se positionne aussi au 1^{er} rang des régions québécoises les plus fréquentées par les chasseurs étrangers (fort probablement des Américains). Sur les 3 107 permis de chasse vendus au Québec à des non-résidents, le tiers concernait la zone 13. Lors de la dernière saison de chasse, laquelle autorisait le prélèvement de la femelle adulte, 3 746 orignaux ont été abattus sur le territoire. Si l'on compare cette donnée avec celles des années antérieures où la femelle adulte n'était pas protégée (1999, 2001 et 2003), la saison 2005 marque un niveau de récolte jamais atteint en Abitibi-Témiscamingue.

Vente de permis de chasse à l'orignal au Québec, zone 13, 1999 à 2005

| | Chasseurs résidant dans la région | Chasseurs québécois | Chasseurs étrangers | TOTAL |
|------|-----------------------------------|---------------------|---------------------|--------|
| 1999 | 14 061 | 9 783 | 871 | 24 715 |
| 2000 | 11 964 | 10 340 | 729 | 23 033 |
| 2001 | 13 866 | 9 575 | 890 | 24 331 |
| 2002 | 13 403 | 9 118 | 880 | 23 401 |
| 2003 | 14 466 | 9 125 | 928 | 24 519 |
| 2004 | 13 792 | 8 784 | 801 | 23 377 |
| 2005 | 14 651 | 9 401 | 1 064 | 25 116 |

Source : Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le nombre de chasseurs d'**ours noirs** est estimé à 1 700 dans la région. En 2005, 821 ours ont été prélevés sur le territoire, parmi lesquels 747 ont été abattus par des chasseurs. Les autres ont été piégés par les trappeurs. La chasse représente ainsi 91 % du prélèvement. En 2005, comme pour les années antérieures, le nombre d'ours prélevés dans la zone 13 est plus important parmi les non-résidents que chez les résidents. Près des trois quarts des chasseurs non-résidents optent pour appâter l'ours au Témiscamingue et dans le territoire de Rouyn-Noranda. Dans la région, 54 pourvoies ont déclaré offrir la chasse à l'ours.

La restauration de saisons de chasse au **cerf de Virginie** dans le sud du Témiscamingue a eu lieu à l'automne 2001, après avoir été abolie il y a une trentaine d'années dans la région. La chasse fut reprise dans trois zecs, à savoir Dumoine, Maganasipi et Restigo. Le ravage de Mattawa, qui se veut la principale aire de confinement du cerf de Virginie dans la région, est situé dans la zec Maganasipi. Le prélèvement a été moindre en 2005, avec trois récoltes seulement comparativement à 14 l'année précédente. Le faible succès de chasse pour cette espèce semble lié en bonne partie au petit nombre de chasseurs.

Parmi les 95 117 **pêcheurs** d'ici et d'ailleurs lançant leur ligne en Abitibi-Témiscamingue, 77 766 sont des pêcheurs

québécois alors que 17 351 proviennent de l'extérieur de la province. Ces derniers représentent tout près d'un pêcheur sur cinq, alors qu'ils ne sont que 5 % dans l'ensemble du Québec. Résultat : la région accueille 37 % des pêcheurs non-résidents qui viennent au Québec pour cette activité, ce qui la place en première position. Quant aux pêcheurs québécois autres que témiscabitiens, ils proviennent de la Montérégie, des Laurentides et de Montréal.

Les abris sommaires

Sur le territoire public de la région, les abris sommaires, communément appelés « camps de chasse », comptent pour plus de la moitié de ceux du Québec. En 2004, 6 058 baux d'abris sommaires étaient enregistrés dans la région. La majorité se concentre dans les MRC de La Vallée-de-l'Or et de Témiscamingue. Plus des deux tiers des détenteurs proviennent de la région alors que les autres résident ailleurs au Québec (29 %), en Ontario (1 %) ou aux États-Unis (0,5 %). Selon le *Regroupement des locataires des terres publiques du Québec Inc. région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec*, les dépenses annuelles pour un propriétaire d'abri sommaire sont estimées à 1 270 \$.

Le piégeage

En 2004-2005, 514 terrains de piégeage étaient enregistrés dans la région, couvrant une superficie de 32 296 km². Leur nombre et leur superficie représentent respectivement le quart de ceux du Québec. Pour cette période, 1 002 permis de piégeage ont été octroyés, dont la majorité à des trappeurs détenant des terrains enregistrés (599); les autres ont préféré la zone libre (403). Globalement, le nombre de permis de piégeage a augmenté entre 2000-2001 et 2004-2005 ce qui peut être attribuable à l'augmentation du nombre de trappeurs sur les terrains de piégeage enregistrés.

En 2004-2005, près de 32 000 animaux à fourrure ont été piégés sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'une troisième saison consécutive où l'on remarque une légère hausse du prélèvement. Les espèces les plus piégées sont le castor (près de 13 000 captures), la martre (7 800) et le rat musqué (3 200). La vente de fourrures provenant du piégeage a représenté plus d'un million de dollars dans la région. La valeur marchande de ces dernières a légèrement diminué en 2004-2005 par rapport à 2003-2004 (3,5 %).

La forêt et ses occupants

L'habitat de l'**orignal** dans la zone 13 atteint une superficie totale de 53 500 km², ce qui représente près de 82 % de la superficie totale de cette zone. Avant la chasse, il est estimé que le nombre de bêtes atteint 18 000 sur l'ensemble de ce territoire, pour une densité de 3,36 orignaux par 10 km². Toujours dans la zone 13, l'habitat de l'**ours** occupe aussi une superficie de 53 500 km². On estime en 2003 la population d'ours à environ 9 360 pour une densité de 1,75 ours par 10 km². L'habitat du **cerf de Virginie** en Abitibi-Témiscamingue couvre approximativement 11 108 km². Il fréquente trois secteurs : Rouyn-Noranda (nord), Ville-Marie (centre) et le sud du Témiscamingue. Uniquement dans le sud du Témiscamingue, le ravage Mattawa totalise près de 80 km² et abrite quelque 2 000 cerfs.

Espèces menacées et vulnérables

Parmi les espèces vulnérables que l'on retrouve en Abitibi-Témiscamingue, on compte le caribou écotype forestier (*Rangifer tarandus*) ainsi que trois espèces de rapaces (pygargue à tête blanche, faucon pèlerin *Anatum* et aigle royal). L'aigle royal est un oiseau migrateur de passage dans la région alors que les deux autres espèces nichent ici.

Le caribou forestier est désigné espèce vulnérable depuis le 16 mars 2005. Il occupe une partie du territoire public au sud de Val-d'Or. Cette petite harde représente l'une des rares populations naturelles de caribous subsistant au sud du 49^e parallèle. Selon les récents inventaires, leur population est en diminution depuis les cinquante dernières années. De quelque 80 caribous observés en 1955, on estime que leur nombre se situe maintenant entre 25 et 30. Les modifications d'habitat à la suite de l'exploitation forestière dans l'aire de répartition constituent l'élément le plus conflictuel à l'égard de sa conservation. Le braconnage est la deuxième cause de mortalité parmi les cas connus.

Dans la région, la plupart des nids du pygargue à tête blanche se retrouvent sur les îles et aux abords des rives des grands plans d'eau et des rivières du Témiscamingue. On recense également quelques nids en Abitibi. Les principales menaces susceptibles d'affecter le pygargue à tête blanche sont : la perte d'habitats, le dérangement humain (coupes forestières, villégiature, réseau routier), le piégeage accidentel, l'abattage et la contamination par les produits toxiques.

Avec le plus récent inventaire pancanadien réalisé en 2005, neuf sites de nidification du faucon pèlerin sont connus en Abitibi-Témiscamingue. Parmi eux, sept nids sont occupés. Avec le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Montréal, la région se classe parmi les régions comptant le plus grand nombre de sites de nidification recensés (13 %). Plusieurs facteurs naturels agissent négativement sur la population de cette espèce : maladies, conditions climatiques sévères, rareté des proies, etc. La présence de contaminants dans l'environnement est un autre facteur de risque très important.

La protection de la faune

Le service de la Protection de la faune a pour mandat de voir à la mise en application et au respect des lois et règlements visant à assurer la protection de la faune et de son habitat ainsi que de certaines dispositions de la loi et règlements reliés à l'environnement sur un territoire de plus de 72 700 km². Le service de la protection de la faune contribue entre autres à donner diverses formations sur la chasse. Il développe et met en œuvre des activités régionales destinées à informer le public en matière de faune, d'habitats fauniques et de sécurité en forêt. Il diffuse les programmes éducatifs provinciaux. À ce titre, les agents ont rencontré, en 2005, 76 classes de 6^e année pour un total de 1 897 élèves dans la région. Ils dispensent le programme éducatif *La Faune et vous* qui renseigne les jeunes sur le travail de l'agent et les milieux de vie qui les entourent. Des rencontres sont aussi effectuées au secondaire pour diffuser de l'information aux étudiants qui sont à faire leur choix de carrière.

Aide-mémoire faunique

| Territoires fauniques (2005) | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------------|
| Pourvoires* (2006) | | 101 |
| Petits lacs aménagés | | 1 |
| Zones d'exploitation contrôlée | | 6 |
| Réserves fauniques | | 1 |
| Habitats fauniques protégés | | 135 |
| Réserves à castor | | 2 |
| Terrains de piégeage enregistrés* | | 514 |
| Sites acquis ou protégés (FFQ) | | 1 |
| Adeptes de la nature et de la faune en Abitibi-Témiscamingue (nombre en 2000)¹ | | |
| Pêche | | 40 868 |
| Chasse | | 21 624 |
| Déplacements d'intérêt faunique | | 21 972 |
| TOTAL FAUNE | | 84 464 |
| Plein air | | 51 713 |
| TOTAL FAUNE ET NATURE | | 136 177 |
| Dépenses encourues par les adeptes de la région (au Québec et ici) (M\$ en 2000)¹ | | |
| Pêche | 48,4 | 45,4 |
| Chasse | 37,0 | 24,2 |
| Déplacements d'intérêt faunique | 5,5 | 3,4 |
| Plein air | 38,0 | n.d |
| Adeptes de la faune en provenance de l'extérieur (nombre en 2000)¹ | | |
| Pêche | | 58 039 |
| Chasse | | 15 534 |
| Déplacements d'intérêt faunique | | 7 880 |
| TOTAL FAUNE | | 81 453 |
| Dépenses encourues par les touristes dans la région (M\$ en 2000)¹ | | |
| Pêche | | 31,8 |
| Chasse | | 5,4 |
| Déplacements d'intérêt faunique* | | 0,8 |
| TOTAL FAUNE | | 38,0 |
| Dépenses liées à la faune par les adeptes de la région et des touristes en Abitibi-Témiscamingue (M\$ 2000)¹ | | |
| Pêche | | 77,2 |
| Chasse | | 29,6 |
| Déplacements d'intérêt faunique* | | 4,2 |
| TOTAL FAUNE | | 111,0 |
| Potentiel de personnes intéressées à pratiquer la...² | | |
| Pêche | | 28 000 |
| Chasse | | 13 288 |
| Nombre et capacité d'hébergement des pourvoires de la région (2006)³ | | |
| Abitibi | 2 | 89 |
| Abitibi-Ouest | 3 | 100 |
| Rouyn-Noranda | 8 | 424 |
| Témiscamingue | 53 | 2 214 |
| Vallée-de-l'Or | 32 | 1 941 |
| Nombre d'abris sommaires (2004)⁴ | | |
| Abitibi | | 728 |
| Abitibi-Ouest | | 297 |
| Rouyn-Noranda | | 1 395 |
| Témiscamingue | | 1 595 |
| Vallée-de-l'Or | | 2 043 |
| Abitibi-Témiscamingue | | 6 058 |

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

* MRNF, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, mai 2006. Le nombre inclut les deux pourvoires de la zone 16 située au Nord-du-Québec.

¹ MRNF, *La faune et la nature, Ça compte ! La popularité des activités liées à la faune et à la nature en Abitibi-Témiscamingue*, février 2006.

² MRNF, *L'importance des activités récréatives liées à la faune et à la nature au sein de la population des différentes régions du Québec en 2000, 2004.*

³ MRNF, Direction régionale de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, mai 2006.

⁴ MRNF, Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue, juillet 2004.

L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue 170 avenue Principale, bureau 102, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 4P7 Téléphone : (819) 762-0774 Télécopieur : (819) 797-0960 Courriel : observatoire@observat.qc.ca Site : www.observat.qc.ca Pour télécharger la version intégrale ou la version abrégée, consultez notre site Internet à l'onglet Publications. Pour informations supplémentaires, contactez Mariella Collini à l'Observatoire.